

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°86-2023-072

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2023

Sommaire

CH Laborit POITIERS / Secrétariat général

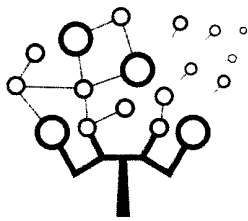
86-2023-04-04-00007 - Décision du directeur n°99-2023 portant délégation de signature - Gestion des Tutelles - MJPM CHL (3 pages)

Page 3

CH Laborit POITIERS

86-2023-04-04-00007

Décision du directeur n°99-2023 portant
délégation de signature - Gestion des Tutelles -
MJPM CHL



DÉCISION DU DIRECTEUR

N° 99-2023

Portant délégation de signature permanente

Gestion des Tutelles - MJPM CHL

Au bénéfice de :

- Madame Aurélie LEYGNAC née le 25/01/1986, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du service MJPM du CHL,
- Madame Blandine PONTALIER née le 10/08/1968, Adjoint des Cadres - Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Candide ANDRE née le 19/12/1975, Assistante Sociale - Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Virginie PORCHERON née le 24/04/1978, Adjoint des Cadres, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Claire MASSCHELEIN née le 08/04/1986, Adjoint des Cadres, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Mansoura BOUAZZA née le 24/07/1981, , Adjoint des Cadres, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Hamina KHELIFA née le 25/03/1985, Adjoint des Cadres, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Anne HERRMANN née le 08/04/1973, Adjoint des Cadres, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,

**Le Directeur du Centre Hospitalier Henri Laborit,
ci-après désigné "le délégant"**

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, notamment son article 2 constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires,

Vu les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment, son titre VII, relatif aux Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et délégués aux prestations familiales,

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs,

Vu l'article 3 du décret n° 2012-663 du 4 mai 2012 relatif aux modalités de gestion des biens des personnes protégées, dont la protection est confiée à un mandataire judiciaire, personne ou service préposé d'une personne morale de droit public,

Suite au recrutement de Madame Aurélie Leygnac née le 25/01/1986, au Centre Hospitalier Henri Laborit le 04/01/2021, en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) du CHL,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 16 février 2023, portant désignation de Monsieur Xavier ETCHEVERRY en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Henri Laborit à compter du 27 mars 2023,

Considérant que Mesdames Aurélie LEYGNAC, Blandine PONTALIER, Candide ANDRE, Virginie PORCHERON, Claire MASSCHELEIN, Mansoura BOUAZZA, Hamina KHELIFA, Anne HERRMANN, remplissent les conditions de moralité, d'âge, de formation et d'expérience professionnelle fixées à l'article L 471-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

DECIDE :

Article 1 : Le Directeur du Centre Hospitalier Laborit, en vertu des pouvoirs dont elle dispose, décide de donner délégation à :

- Madame Aurélie LEYGNAC, Attachée d'Administration – Responsable du service MJPM du CHL,
- Madame Blandine PONTALIER, Adjoint des Cadres – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Candide ANDRE, Assistante Sociale - Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Virginie PORCHERON, Adjoint des Cadres, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Claire MASSCHELEIN, Adjoint des Cadres – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Mansoura BOUAZZA, Adjoint des Cadres – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Hamina KHELIFA, Adjoint des Cadres – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Madame Anne HERRMANN, Adjoint des Cadres – Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,

pour exercer les fonctions de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs au sein du service des Tutelles du CHL.

Article 2 : Mesdames Aurélie LEYGNAC, Blandine PONTALIER, Candide ANDRE, Virginie PORCHERON, Claire MASSCHELEIN, Mansoura BOUAZZA, Hamina KHELIFA, Anne HERRMANN, disposent de tous les pouvoirs nécessaires pour gérer l'ensemble des mesures de protection confiées au service MJPM du CHL, par le Juge des Tutelles.

Article 3 : La présente délégation de signature cesse de produire ses effets si les délégataires et/ou le délégant n'exercent plus les fonctions au titre desquelles la présente délégation a été donnée ou reçue.

Elle peut faire l'objet d'une annulation immédiate par le Chef d'Établissement du Centre Hospitalier Henri LABORIT.

Article 4 : La présente délégation sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement et transmise au comptable, conformément à l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Vienne conformément à l'article R6143-38 du Code de la Santé Publique et **prendra effet à compter de sa publication.**

Article 5 : La présente décision, annule et remplace la décision N°110-2022 du 1^{er} juillet 2022.

Le déléguant,

Le Directeur,



X. ETCHEVERRY

Les délégataires	signatures	Les délégataires	signatures
Aurélie LEYGNAC		Virginie PORCHERON	
Blandine PONTALIER		Mansoura BOUAZZA	
Candide ANDRE		Anne HERRMANN	
Claire MASSCHELEIN		Hamina KHELIFA	

Destinataires :

- Trésorerie Principale (par mail)
- Les intéressé(e)s (par mail)
- Secrétariat Général (affichage, classeur, dossier délégation de signature)
- Publication au Recueil des Actes Administratifs.